

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	07	08

Séance du 28 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, TROIN Katia, et MM. GARENCE Jacques, MORDELET Pierre

Absents représentés : HÉBRARD Valérie (à CHAUVIN Hélène)

Absents excusés non représentés : GARRON Patrice, BAGARRE Jean-Pierre, BASCOUL André

Mme CHAUVIN Hélène a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

21/02/2025

Objet de la délibération

Délibération n°11/2025 : **SDIS : CONVENTION DE SURVEILLANCE DE BAINNADE 2025**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme chaque année, il est nécessaire de passer une convention ayant pour objet la mise à disposition, par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var, des sapeurs-pompiers susceptibles d'armer les postes de secours de surveillance de baignade aménagés par la Commune, pour assurer la surveillance de la baignade et les premiers soins, dans l'attente des équipes intervenant dans le cadre de secours d'urgence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention devant intervenir entre la Commune et le SDIS.

DIT que la dépense sera inscrite au Budget Prévisionnel 2025.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

